

CHAPITRE X. QUATORZIÈME SIÈCLE.

Le commencement de ce siècle vit naître entre l'Evêque, de Mornay, et Guy, Abbé de Saint-Germain , un différend fort grave, pour un fait plus singulier qu'important. L'Abbé avait un sanglier apprivoisé ; qui, sorti du Monastère, trouva dans les vignes une nourriture plus agréable que celle du couvent. Un Prêtre du chœur de Saint-Étienne, l'ayant rencontré dans la sienne, le tua. Quelques Religieux informés de cet accident, voulurent venger la mort de l'animal; allèrent à la maison du Prêtre , et la ravagèrent ; arrachèrent jusqu'aux racines. L'Evêque se disposait à punir les coupables de cette action révoltante , lorsque l'Abbé soutint que seul il avait le droit et la possession de réprimer les torts de ceux qui vivaient sous son obéissance. Il fallut recourir à la Cour de Rome. L'Abbé en fit le voyage, et revint après un séjour de trois années, sans avoir pu obtenir de décision; mais l'Evêque n'insista pas sur sa prétention, et lui laissa le soin de corriger ses Moines.

Cet Evêque, très-savant en droit, et doué de beaucoup de talents, était un des membres les plus habiles du Conseil du Roi, Philippe-le-Bel. Il le servit avec tant de zèle et de succès, dans ses démêlés avec le Pape Boniface VIII, que ce Prince le fit son Chancelier , en 1304; il était encore revêtu de cette charge honorable, lorsque , retiré à Régennes , il y mourut, le 29 mai 1306.

Les ténèbres de l'ignorance commençaient à se dissiper, mais elle enchaînait encore le peuple et la noblesse; le Clergé seul avait le dépôt des sciences, et tous les esprits avides de savoir mettaient à y entrer d'autant plus d'empressement, qu'avec l'instruction , ils y trouvaient des honneurs et de la fortune; de-là cette toute-puissance morale que ce corps, et particulièrement son chef, le souverain Pontife, exerçaient sur toute la chrétienté. Philippe-le-Bel, à l'exemple de Saint Louis, son aïeul, justement convaincu que cette puissance peut être un instant comprimée par la force , mais qu'elle finit, toujours par l'emporter, mit tous ses soins, pour combattre Boniface avec succès, à se servir de ses propres armes. Pour cela, il s'entourait d'Evêques et d'Abbés, qu'il comblait de faveurs et de grâces; et lors des élections, toute son influence avait pour but de ne faire élever à ces postes éminents , que ceux qui s'étaient rendus recommandables par leurs connaissances, surtout dans le droit civil et canonique.

De Mornay lui avait été trop utile, pour qu'il ne cherchât pas à le faire remplacer par un homme aussi capable. Ceux qui, dans ses Conseils, lui parurent plus conformes à ses vues , étaient Pierre Desgrés , neveu du prédécesseur de Mornay, et Pierre de Belleperche. Le premier fut celui pour lequel il fit faire , d'abord , des démarches. Le titre de Chanoine d'Auxerre qu'avait Desgrés, lui donnait plus d'espérance. Le Roi ne se contenta pas de le recommander au Doyen et au Chapitre; il envoya, lors de l'élection , deux personnes chargées de la diriger dans son sens ; et son désir fut satisfait. Néanmoins cette élection n'eut

pas l'approbation du Pape , on en ignore le motif; et le choix tomba définitivement sur Pierre de Belleperche, qui n'était pas moins agréable au Monarque , puisque déjà il l'avait fait Chancelier à la place de Mornay ; et qu'il vint lui-même assister à son installation , au commencement de 1307.

De Belle-perche était né dans une condition obscure; mais avant étudié le droit à Orléans, sous Jacques de Ravigny , il y avait fait de tels progrès , qu'il y était devenu lui-même Professeur, et avait composé plusieurs ouvrages, notamment un glossaire fort utile aux étudiants, qui lui mérita d'être appelé le père des savants en droit. Ce qui recommande plus encore ses œuvres, c'est l'éloge que Bartole en fit cinquante ans après. De Belle-perche fut abondamment récompensé de ses travaux , il devint successivement : Conseiller au Parlement , Chanoine de Chartres , Doyen de Paris, Chancelier du Roi de Navarre, Chancelier de France (1), et Evêque d'Auxerre. Là était marqué le terme de cette honorable vie : il mourut à Paris , le 17 janvier 1308.

Le Roi recommanda de nouveau au Chapitre Pierre Desgrés qu'il appelait son *Clerc-familier*, et qui, nommé pour la troisième fois , fut enfin confirmé par le Pape, Clément V. Ses fonctions auprès du Roi ne l'empêchèrent pas de remplir celles de l'épiscopat, à la satisfaction générale. Il n'eut qu'une seule contestation sérieuse, relativement à l'hommage de la Baronnie de Donzy; mais il n'en eut aucune avec ceux dans les mains desquels passa, de son temps, le Comté d'Auxerre.

Dès l'année 1304, le Comte Guillaume était mort sur le champ de bataille de Mons-en-Puelle ; faisant partie des 1.500 hommes qui payèrent de leur vie, en tel endroit, la victoire remportée par Philippe-le-Bel sur les Flamands. Guillaume laissa deux enfants en bas âge, Jean et Jeanne de Chalon, sous la tutelle de sa veuve Eléonore de Savoye. Elle ne la conserva que jusqu'à son second mariage avec Dreux de Mello, en 1308. Alors le gouvernement du Comté fut repris par Jean Ier, aïeul des enfants ; mais à sa mort, arrivée le premier mars , elle passa à Louis de Flandre, leur grand-oncle. Enfin, en 1314, jeune Comte, Jean II, étant majeur, fut mis en possession des deux Comtes d'Auxerre et de Tonnerre. Il ne garda ce dernier que jusqu'au mariage de sa sœur avec Robert de Bourgogne.

A cette époque , les habitants d'Auxerre firent des pertes considérables sur leurs vins. D'une part, le débit qu'ils en faisaient habituellement en Normandie, était arrêté par une ordonnance de Philippe-le-Bel, qui, étant en guerre avec le Comte de Flandre, défendait de rien conduire à Rouen , par la Seine. De l'autre, les officiers du Comte d'Auxerre enlevaient dans les caves des Bourgeois et des Ecclésiastiques tous les vins qui leur convenaient, sous prétexte d'approvisionner l'armée que le jeune Comte se préparait à conduire en Flandre. En 1315, le Roi, Louis-Hutin, rendit à la navigation sur la Seine la liberté que réclamait le commerce ; mais se fut en 1319 que, sur les plaintes réitérées des habitants, Philippe-le-Long manda au bailli de Sens de prendre connaissance des exactions dont ils se plaignaient, non seulement sur leurs vins, mais sur tous les

autres comestibles qui leur étaient enlevés sans paiement ; quand, suivant les chartes de pierre de Courtenay en 1194, et de Mathilde en 1223, le Comte devait payer tous les vivres levés par ses officiers, au plus tard quarante jours après la livraison.

Le Comte reconnu le tort de ses agents les répara, et confirma les chartes de ses ancêtres. Il fit également cesser des difficultés qui, sans cesse, entravaient la marche de la justice. Depuis rétablissement des douze Jures accordé aux Auxerrois par Pierre de Courtenay, en 1194, ils servaient de Conseils au Bailli et au Prévôt dans le jugement des affaires civiles et criminelles ; mais souvent ces Magistrats n'avaient aucun égard à leur avis. Par deux chartes, d'avril 1320 et de janvier 1321, confirmées par le Roi Charles-le-Bel, en 1322, il décida :

1° que, quand des douze Jures, sept seraient d'un avis uniforme, le Magistrat serait tenu de s'y conformer, et que cette sentence serait réputée celle du Comte ;

2° Que dans les cas qui ne souffrent aucune difficulté, le Bailli pourrait agir sans appeler les Jurés ;

3° Que tous les lundis, ils seraient tenus de se réunir, sinon le Bailli agirait seul ;

4° Que le Comte lui-même ne pourrait faire arrêter un Bourgeois, ni saisir ses biens, sinon pour cause de larcin, homicide, rapt ou autre crime punissable de mort ou de bannissement ;

5° Que cependant il ne pourrait ni le bannir, ni le mettre dans les fers, ni même l'appliquer à la question, qu'avec l'avis de la majorité des Jurés ;

6° Que si un Juré était absent, ou parent du prisonnier, il se ferait remplacer par un Bourgeois non parent, qui ferait serment sur les Evangiles de faire son devoir aussi bien que celui dont il tiendrait la place ;

Si l'on remarque avec attention tous les effets de ces deux chartes, combinés avec ceux des chartes de 1188, 1194 et 1223 (2), on reconnaîtra que les Auxerrois qui, vers la fin du XII^e siècle, portaient encore le joug féodal avec toutes ses rigueurs, étaient parvenus, dès le commencement du quatorzième, à un état de liberté civile et individuelle, en quelque sorte, plus complet que celui dont la France jouit aujourd'hui ; puisque la procédure par Jurés n'est pas admise en matière civile.

Indépendamment des contestations entre le Comte et les habitants, que ces chartes firent cesser, il en restait encore deux autres. Le Comte réclamait les sommes par lui dépensées pour la réparation des fortifications, et des amendes en punition de ce que, sans son consentement, les habitants avaient fait venir des soldats pour la défense de la ville ; mais sa dernière charte porte que, de l'avis d'Amédée de Savoie, son aïeul maternel, et pour la bonne amitié qu'il porte aux habitants, il leur fait remise de tout ce qu'il pouvait exiger à ce sujet.

Peu de temps après l'extinction de ces mésintelligences entre le Comte et les habitants, celle de l'Evêque avec le Comte de Flandre, pour l'hommage de la Baronnie de Donzy, fut également terminée. Le bon droit et la patience de Pierre Desgres vainquirent l'orgueil du Comte. Voici les détails de cette cérémonie,

qui se renouvelait à toutes les mutations d'un Evêque d'Auxerre, ou d'un de ses Barons, mais que les chroniques donnent pour la première fois.

Le 8 juin 1323, le Chapitre de Saint-Étienne se rendit processionnellement dans la grande salle du Palais épiscopal, le Diacre portant le livre des Evangiles. Le Comte de Flandre fut, ensuite, introduit devant l'Evêque assis sur son trône, mit ses mains dans celles du Prélat, lui donna le baiser de paix, et toucha le livre des Evangiles. L'Evêque lui rappela ses devoirs comme son Baron, et, en cette qualité, *son homme et son féal*. Cette cérémonie eut pour témoins, non-seulement le Chapitre, mais encore l'Abbé de Saint -Père, celui de Vézelay, le Prieur de la Charité, et un grand nombre de Chevaliers.

Cet Evêque, aimé du peuple et respecté des Grands, succomba aux fatigues d'une visite diocésaine, le 21 septembre 1325.

Sur l'invitation du Roi, Charles-le Bel, ce fut encore un des membres de son Conseil, Pierre de Mortemar, qui devint Evêque d'Auxerre. Il ne dut pas à la famille qui lui donna le jour, son illustration, mais à l'étude et à ses dispositions naturelles. Il était devenu savant professeur en droit ; ce qui lui avait procuré l'estime et l'amitié du Roi. Déjà il était Evêque de Viviers, lorsqu'il fut élu au siège d'Auxerre; dont il prit possession dans les premiers jours de novembre 1326. Il fut porté suivant l'usage, par les quatre Barons ; parmi lesquels était ce Comte de Flandres, qui avait fait tant d'efforts les années précédentes pour ne pas reconnaître la suzeraineté de l'Evêque ! Cette fois, il se prêta de bonne grâce à lui rendre foi et hommage ; mais il termina la cérémonie par une prétention ridicule : il voulut retirer du doigt de Mortemar l'anneau pastoral, soutenant que, l'ayant touché, tandis qu'il avait ses mains dans celles de l'Evêque, il devait lui appartenir. Mortemar ne fut pas sa dupe, et lui déclara qu'il le lui remettrait aussitôt qu'il aurait justifié de son droit.

Dès l'année suivante, 1327 , Jean XXII fit Mortemar Cardinal, et l'appela à Avignon ; où il est mort , le 14 avril 1335.

En très-peu de temps, Auxerre eut sept Evêques auxquels aucun fait intéressant ne se rattache ; savoir: en 1328 , Talleyrand-Périgord, promu au Cardinalat trois ans après, et Légat du Pape dans la Croisade de cette époque;

En 1330, Aymeric Guenaud, transféré depuis à l'Archevêché de Rouen ;

En 1338, Jean de Blangy, qui donna sa démission six ans après;

En 1344, Pierre de Vilaines, transféré ensuite à Bayeux ;

En 1347, Bernard Lebrun, qui ne vécut que deux ans;

En 1349, Pierre de Gros, fait Cardinal par Clément VI; (3)

En 1351, Audouin Albert, auparavant Evêque de Paris, et depuis revêtu de la pourpre romaine, par son frère, Etienne Albert, Pape sous le nom d'Innocent VI. (4).

En 1352, l'Eglise d'Auxerre eut un Pasteur qui s'y dévoua entièrement. Jean d'Auxois fut transféré par Innocent VI, de l'Evêché de Troyes à celui d'Auxerre. A son entrée, qui eut lieu le 29 août, il s'éleva un singulier incident ; les quatre Barons qui l'avaient porté depuis l'Eglise de Saint-Germain jusqu'à la Cathé-

drale, s'emparèrent du drap de soie qui couvrait la chaise sur laquelle il était assis; et ne le restituèrent que sur une menace d'excommunication. Depuis, ayant prouvé que c'était un droit acquis, le drap leur fut rendu.

C'est sous le pontificat de cet Evêque, que le monastère de Saint-Germain eut pour Abbé, Guillaume de Grimoard , plus connu comme Pape, sous le nom d'Urbain V; et qui déjà était un des hommes les plus considérés de son temps. Après avoir professé dans plusieurs Universités et dans celle de Paris, les hautes sciences du temps, savoir, la théologie, la philosophie, ainsi que le droit civil et canonique, il avait été Grand-Vicaire de l'Evêque de Clermont, et l'Ordre de Cluny, auquel il appartenait, venait de l'envoyer à Avignon, en qualité de son Procureur-général près le Saint-Siège , lorsqu'il fut élu par les Religieux de Saint-Germain , pour succéder à leur Abbé, Etienne de Chitry. Il accéda à leurs vœux, mais ils ne purent pas le conserver longtemps. Le Clergé de Saint-Etienne et celui de Saint-Germain ont presque toujours été en rivalité. *de libertés immunités et prérogatives.* On ne vît pas plutôt l'Abbé de Grimoard officier avec la crosse et la mitre , ainsi que le Pape, en confirmant son élection, lui en avait attribué le droit, qu'un procès s'ensuivit. Il le gagna; mais il n'était pas délivré de cette première hostilité qu'il eut à se défendre de plusieurs autres, intéressant la communauté dont il était le chef; et venant non-seulement du Clergé mais aussi des principaux habitants de la ville. Pour avoir la paix, l'Abbé sollicita des conférences avec ceux qui lui suscitaient ces difficultés. Dans la dernière, l'Evêque y avait appelé Guillaume de Melun, son Métropolitain et son parent. Celui-ci, frère du Comte de Tancarville , Chambellan de France, et en grande faveur auprès du Roi, crut pouvoir traiter les questions avec hauteur, tandis que l'Abbé les développait avec science et logique. Probablement les arguments de l'Abbé devinrent si pressants que l'Archevêque ne put pas les réfuter, car il finit par lui donner un soufflet. Innocent VI, informé de cette déplorable aventure, transféra Grimoard à l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille. On verra bientôt comment devenu Pape, il se vengea généreusement des désagréments qu'il avait éprouvés à Auxerre.

Jean d'Auxois résida plus assidûment que ses prédécesseurs dans son Diocèse, et ne craignit pas de partager avec les habitants tous les maux dont, à celle fatale époque , ils furent accablés. La guerre de Philippe-de-Valois avec Edouard III, Roi d'Angleterre. avait coûté la vie à leur Comte Jean II, tué à la bataille de Crécy, le 25 août 1346. Cette perte avait d'autant plus affligé la ville, que l'année précédente , il lui avait donné une nouvelle marque d'affection. Ses officiers, depuis la charte de 1020, y contrevenaient souvent, et méconnaissaient en plusieurs points les autres privilèges des habitants. Sur les plaintes qui lui furent adressées, il avait enjoint à son Bailli et à ses autres officiers de n'attenter en rien aux droits des habitants ; particulièrement, de se conformer dans leurs jugements, à l'avis de la majorité des Jurés ; et de laisser les Bourgeois jouir du droit de chasser en tout temps et toute espèce de gibier , dans la forêt du Bar. Ses lettres, à ce sujet, sont du 9 mars 1345. (5)

A la nouvelle de la mort du Comte, son fils, Jean III, qui, jeune encore, habitait presque toujours le palais d'Auxerre, prit possession du Comté, et ne tarda pas à être rangé parmi les premiers Seigneurs du Royaume. Le roi Jean, n'étant encore que Duc de Normandie, lui avait donné sa confiance pour tout ce qui l'intéressait en Bourgogne; et monté sur le trône, il le fit son grand Bouteiller

On peut attribuer à son absence une partie des désordres dont la ville eut à gémir. Les contestations sur le cloître de Saint-Etienne, qui avaient été assoupies en 1275, se renouvelèrent. Les Chanoines désiraient que ce cloître fût fermé depuis le coucher jusqu'au lever du soleil. Leur droit, à cet égard, était incontestable.

Mais quelques habitants, gênés par cette clôture, ne voulaient pas la souffrir; et pendant six années, il n'est sorte de voies de fait qu'ils n'aient employées pour contraindre les Chanoines à abandonner leur droit. On peut lire dans les Mémoires de l'Abbé Lebeuf (6), les détails des excès auxquels ils se livrèrent. Des assassinats même furent commis; et il était passé en proverbe pour menacer quelqu'un, de dire : « *je te trouverai quand tu iras à matines.* » Cependant une instance se suivait au Parlement. Deux Commissaires nommés pour instruire sur les lieux, parvinrent à rapprocher les esprits; et moyennant 2,400 livres que la ville s'obligea de payer au Chapitre, il renonça à son droit de clôture. La transaction est du 8 août 1352. Ces dissensions intestines n'étaient que l'effet d'un mal beaucoup plus grave, qui tourmentait la France entière à cette époque. En effet, il n'y en a pas dans l'histoire, de l'aveu de tous les historiens, où il y ait eu plus de dépravation dans les mœurs. L'heureux temps pendant lequel Saint Louis faisait régner l'ordre et la religion dans ses Etats, n'employant l'ardeur guerrière de ses Chevaliers que contre les infidèles, et au delà des mers, avait cessé. On ne se rappelait le règne de ce bon Roi, qu'avec le regret de l'avoir perdu; les Princes et les Souverains de l'Europe toujours armés les uns contre les autres, n'étaient occupés qu'à s'arracher les provinces et les royaumes, livrant l'administration intérieure de leurs Etats à tous les fléaux de l'anarchie. Aussi, malgré les qualités du Roi Jean-le-Bon, la France n'a-t-elle jamais été plus malheureuse que sous son règne. Charles-le-Mauvais, Roi de Navarre, fut le principal artisan de ces maux. Descendant d'une fille de Louis Hutin, il se prétendait préférable à Jean pour le trône; en même temps qu'Edouard III, Roi d'Angleterre, tirait les mêmes prétentions d'une génération plus éloignée. Tous deux, sans s'avouer leur but commun, s'entendaient pour porter le fer et le feu sur les villes et les campagnes dont ils pouvaient s'emparer.

A la bataille de Poitiers, le 17 septembre 1356, où le Roi fut fait prisonnier, le Comte d'Auxerre, plein de zèle pour sa cause, eut le même sort; et avec lui conduit en Angleterre, fut enfermé dans la tour de Londres. Ses enfants étaient à Auxerre; et Jean son fils aîné, déjà marié, résista, autant qu'il fut possible, avec les habitants, aux événements désastreux qui se succédèrent sans cesse.

Le Dauphin, Charles, s'était déclaré Régent du Royaume; et dans la lutte inégale qu'il eut à soutenir, tant contre les deux Rois d'Angleterre et de Navarre, que

contre les factieux qui rêvaient un gouvernement populaire, il déployait le courage et la prudence qui, depuis, lui méritèrent le nom de *Sage*. Mais assez heureux pour sauver la monarchie, il ne put pas garantir ses Etats des maux inévitables dans une guerre générale et intestine. Aucune ville, dans cette tourmente, ne souffrit plus que celle d'Auxerre.

Tandis que le Régent recourait à tous les moyens que les circonstances lui laissaient, de payer la rançon du Roi son père; le Roi d'Angleterre mettait ses troupes à la disposition du Roi de Navarre, pour désoler la France, et rompre toutes les mesures qui pouvaient procurer cette rançon. En 1358, après avoir pris Melun, les Anglais s'avancèrent dans la Champagne. Devenus maîtres d'Aix-en-Othe et de Champlot, ils s'approchèrent de Régennes, dont le château, alors fortifié, était la clef du pays Auxerrois. L'Evêque venait également de fortifier Appoigny; mais ces précautions devinrent inutiles; l'ennemi s'empara de ces deux places, le 8 décembre.

L'épouvante, aussitôt, fut à Auxerre, et surtout dans les faubourgs, Les Monastères de Saint-Amatre, Saint-Julien, Saint-Gervais, Saint-Marien et celui des Bernardines, aux îles, furent abandonnés. Celui de Saint-Côme, rebâti en 1130, fut détruit; les Religieux, Religieuses et les habitants de ces faubourgs s'enfermèrent dans la ville. Le fils aîné du Comte avait quelques soldats, qu'il chargea de garder une partie des tours et des murs. Les Bourgeois, qui pouvaient fournir deux mille combattants et plus, conservèrent la garde de la partie occidentale de la ville; et se crurent tellement au-dessus du danger, qu'imprudemment ils refusèrent le service de plusieurs Chevaliers qu'avait amenés Guillaume, l'un des fils du Comte, et les forcèrent de sortir de la ville.

Effectivement, les ennemis, s'étant plusieurs fois approchés, furent reçus avec vigueur et repoussés avec succès. Le dix janvier, quoiqu'en plus grand nombre, ils ne furent pas plus heureux. Deux mois se passèrent ensuite, sans qu'on les vît reparaître. Il arriva alors ce qui est ordinaire aux Bourgeois devenus momentanément soldats. D'abord pleins d'énergie, ils la perdirent dans leurs succès. Persuadés qu'ils étaient invincibles, et que l'ennemi n'oserait plus se mesurer avec eux, ils ne firent plus qu'un service de parade.

Les Anglais et les Navarrois, probablement instruits de cette folle sécurité, employèrent ces deux mois à recueillir des renseignements sur l'état de la ville, à y pratiquer des intelligences (7), et à rassembler toutes leurs forces, en prenant des détachements dans leurs garnisons. Dans la nuit du 9 au 10 mars, ils s'approchent; au point du jour, les murs confiés aux Bourgeois sont escaladés, et l'ennemi est dans la ville. A ses cris, à ses excès, l'effroi pétrifie toute la population. En un instant, le château est forcé, les enfants du Comte sont faits prisonniers, les habitants désarmés, et leurs maisons livrées au pillage. Il dura trois jours, pendant lesquels mille hommes seulement fouillèrent toutes les habitations, et dévastèrent les Eglises, sans éprouver la moindre résistance. Ils ont évalué eux-mêmes à 600,000 moutons d'or (8) la valeur des choses qu'ils ont emportées.

Lorsqu'ils cessèrent de trouver à prendre, ils rassemblèrent les notables; et leur déclarèrent qu'ils allaient forcer plusieurs endroits qu'ils avaient trouvés fermés , puis mettre le feu à la ville, si l'on ne leur payait pas, sur-le-champ, une rançon de 50.000 florins d'or, au mouton, La leur payer en espèces , était chose impossible ; ils y avaient mis bon ordre. Ils voulaient au moins des gages; mais les habitants avaient été livrés si inopinément au pillage, qu'il ne leur restait pas un seul diamant, un seul bijou d'or ou d'argent. Heureusement les Religieux de Saint-Germain avaient caché, avec tant de précautions, dans un des caveaux de l'Eglise, la châsse du Saint, et tous les bijoux de leur riche Abbaye, qu'ils purent sauver la ville des nouveaux tourments dont elle était menacée. Le 18 mars, sur la demande des notables, ils confièrent à leurs députés le devant de la châsse , avec les pierreries qui la garnissaient; une croix d'or et beaucoup d'autres bijoux en or et en argent ; mais ils mirent pour condition à ce prêt, que, si tous ces objets ne leur étaient pas rendus avant la fête de la Madeleine , 22 juillet, il serait payé annuellement, et en deux termes, par la ville à l'Abbaye, une redevance de 3,000 florins d'or de Florence. Ils exigèrent que le lendemain le traité conclu dans ce sens, avec les députés, fut solennellement ratifié par tous les habitants. Ceux-ci, ravis d'échapper ainsi à de nouvelles misères, vinrent en foule dans l'Eglise de Saint-Germain , et devant sa châsse, ratifier les promesses de leurs députés. Le serment, au nom de tous, fut prononcé par Gibaut, Abbé de Saint-Père , et Pierre d'Etrisy , Chevalier.

Le même jour 19, une partie de ces bijoux fut remise à Robert Kanole et autres capitaines Anglais et Navarrois, en gage des 50.000 moutons d'or promis. Ils exigèrent en outre, un acte notarié, par lequel vingt-cinq des principaux habitants s'obligèrent, au nom

de tous, de payer le double de la rançon, si elle n'était pas payée dans les termes convenus, qui probablement étaient fort courts.

Dans une nouvelle assemblée des habitants , au nombre de cent cinquante, seize d'entr'eux furent chargés de faire des emprunts sur ce qui restait des bijoux de Saint-Germain ; afin de retirer des ennemis et rendre aux Religieux tout ce que ces derniers leur avaient confié. Les députés partirent aussitôt, les uns pour aller auprès du Régent, l'informer de ces événements, et obtenir son approbation de ce qui avait été fait pour y remédier; les autres pour faire les emprunts. Plusieurs de ces derniers furent arrêtés avant d'être arrivés à Joigny ; et dépouillés des effets d'argenterie qu'ils portaient ; deux ou trois seulement furent plus heureux dans leur voyage; et, le 25 avril, rapportèrent soixante perles fines , que les capitaines Anglais acceptèrent pour la valeur de 10,000 moutons d'or; en rendant le devant de la chasse de Saint-Germain ; ainsi que les pierreries qui y étaient attachées.

Tous ces sacrifices ne purent pas empêcher la destruction des fortifications de la ville, qui furent rasées et jetées dans les fossés. Ce n'est qu'après ces dernières hostilités, que , le 30 avril, le plus grand nombre des ennemis quitta Auxerre pour aller porter la désolation dans la vallée d'Aillant, le Gâtinais et la Puisaye. La ville continua néanmoins à rester sous leur domination. De Régennes qu'ils

occupaient, ils y venait encore chercher des vivres qu'ils avaient laissés. Enfin, dans la nuit du 7 au 8 septembre, l'armée du Régent, commandée par le Connétable, Robert de Fienne, et par Henri de Poitiers, Evêque de Troyes, arriva. En deux jours, les habitants mirent la ville à l'abri d'un coup de main, en remplaçant les murs détruits par plusieurs rangées de tonneaux remplis de pierres. L'armée du Connétable fut forcée de se porter plus loin ; mais à la prière des habitants, le Connétable revint lui-même au mois de novembre.

Le commerce avec Paris et la Normandie était arrêté par les forteresses de Régennes et de la Motte-Chanlay, que tenaient les ennemis ; et les Auxerrois ne pouvaient acquitter les obligations par eux contractées pour leur délivrance, que par la vente de leurs vins. Le Connétable fit avec les commandants de ces forts un traité portant que , pendant un an , ils ne feraient aucune entreprise sur Auxerre et les autres pays environnants, déjà rançonnées ; à moins que ce ne fut pour accompagner le Roi d'Angleterre ou le Duc de Lancastre; que, pour prix de cette suspension d'armes, il leur serait payé 16.000 moutons d'or; qu'en attendant ce paiement, le transport des marchandises serait libre par terre et par eau , à condition qu'il leur serait payé trois moutons d'or par queue de vin : et que sur tous les vins qui avaient déjà descendu par le pertuis de Régennes, ils recevraient un mouton d'or par chaque queue ; enfin que, lorsqu'ils évacueraient les forteresses , ils pourraient en détruire les fortifications. Le Connétable et dix-neuf de ses Chevaliers s'obligèrent personnellement à ces conditions; il en donna même quatre en otage, pour plus ample garantie.

L'empressement des Auxerrois avait pour objet non seulement la rançon promise aux capitaines Anglais, mais aussi de retirer les joyaux de Saint-Germain des mains des prêteurs; et déjà le terme accordé par les religieux était passé, lorsqu'en exécution de ce traite, leurs vins purent circuler. Ils en avaient recueilli, tant dans la ville que dans les environs , 16.020 tonneaux , faisant 32.000 queues. (9) Un Bourgeois , nommé Jean Regnier, alla à Paris; et par acte notarié, vendit tous ces vins à deux Conseillers du Régent et deux marchands de vins de Paris ; à la charge de les rendre au port de la Pallée près de Paris, à raison de quatorze florins d'or, à l'écu du Roi de France, par tonneau; ce qui équivalait à 2.662.203 francs 60 centimes de la monnaie actuelle.

Ce traité est du mois de décembre 1359 ; mais son exécution, ainsi que celle des obligations envers les Religieux de Saint-Germain , furent infiniment retardées par les nouvelles tribulations auxquelles la ville fut en proie. D'une part, elle eut beaucoup à souffrir des gendarmes et des brigands, que le Connétable y avait laissés; de l'autre, ses portes brûlées, ses murs abattus , l'exposaient à chaque moment à tomber au pouvoir des nombreux ennemis qui ravageaient encore la France. La dépense la plus urgente aux yeux des habitants fut donc celle que commandait un péril imminent ; et en peu de mois les murs, les tours et les portes, furent remis dans l'état où ils étaient auparavant.

Enfin la paix, conclue dès le 8 mai 1360, fut ratifiée à Londres par les deux Rois, le 24 octobre suivant. Le même jour vit cesser la captivité du Roi de France et celle du Comte d'Auxerre. Le Roi s'empessa même de lui délivrer des lettres pour le remettre en possession de la ville d'Auxerre; qui, ayant été reprise sur les Anglais par l'armée royale, se trouvait, suivant les lois de la guerre, appartenir au Roi. Ces lettres contiennent des motifs fort honorables pour le Comte; c'est sa captivité, suite de son dévouement à la cause du Roi. Il n'en est pas de même pour les Auxerrois, à la *défaute et coulpe* desquels la prise de la ville est attribuée; en ce que, « *par leurs grands avarice, orgueil et malvais gouvernement, veuldrent de eux garder ladite ville, boustèrent et mirent hors dicelle les gentilshommes amenés par l'un des fils du Comte.* »

A l'égard de Régennes, le Roi y mit une garnison, sous les ordres des Baillis de Troyes et de Chaumont; et ne le rendit que quelques mois après à l'Evêque d'Auxerre, sur la recommandation du Pape, Innocent VI. Le siège épiscopal était alors occupé par Ithier de Jarousse, successeur de Jean d'Auxois.

Ce dernier avait vu avec un extrême chagrin son château de Régennes au pouvoir des Anglais. Enfermé ensuite dans Auxerre, tous les mouvements d'attaque et de défense dont il avait été témoin, avaient détruit sa santé; et dans les premiers jours de janvier 1358, ayant aperçu que tous les ecclésiastiques qui étaient dans sa chambre, étaient en armes, un torrent de larmes l'avait suffoqué.

Ithier de Jarousse ne put prendre possession du Siège que par procureur, le 6 mars 1358; et ne vint jamais à Auxerre, même après la restitution de Régennes. L'état de guerre et de détresse du pays, lui faisant probablement préférer le séjour d'Avignon auprès du Pape; il y resta jusqu'à sa mort, arrivée le 8 juin 1361.

Innocent VI le remplaça, sur-le-champ, par Jean Germain, né à Dixmont près de Joigny. Ce Prélat, très-savant en droit, avait d'abord été Doyen de l'Eglise d'Auxerre, puis Evêque de Chalon-sur-Saône, et membre du conseil privé du Roi Jean. Le Monarque lui portait une telle affection, que voulant aller en Bourgogne, il l'amena avec lui à Auxerre. Le 17 décembre 1361, ils y firent ensemble, et tous deux à cheval, leur entrée; et l'intronisation du nouvel Evêque se fit en présence du roi, qui ne partit que le lendemain pour Dijon. Après de grands sacrifices pour retirer ses châteaux des mains de ceux qui les avaient repris sur les Anglais, l'Evêque Germain fut surpris par la mort dans celui de Villechaut, le 7 septembre 1362.

Le 30 octobre suivant, le Roi permit, par des lettres spéciales, au Clergé d'élire un Evêque; ce qui eut lieu le 23 novembre: et le choix tomba sur Pierre Aymon, d'Aigueperse en Auvergne, élevé à la Cour pontificale d'Avignon, et Sous-Diacre d'office d'Urbain V. Ce choix fut probablement indiqué par le Pape lui-même, qui, comme on l'a vu, avait été Abbé de Saint-Germain, et malgré les désagréments qu'il y avait éprouvés, portait à la ville le vif intérêt dont on verra bientôt la preuve. Pierre Aymon prit possession du siège, le 13 mars 1363, en présence de Jean, fils aîné du Comte d'Auxerre.

Ce Comte, par suite des fatigues de la guerre, et de sa captivité en Angleterre, était tombé dans un état d'infirmités qui le rendait incapable de gouverner ses Comtés ; et quoiqu'il ne soit mort qu'en 1366, on ne le revit plus à Auxerre. Dès le 24 janvier 1362, le Roi avait, par des lettres expresses, donné le gouvernement de toutes ses terres à son fils. Jean IV qui finit par prendre, même du vivant de son père, le titre de Comte d'Auxerre. Il ne fut pas moins que lui dévoué au service du Roi. Lui et son frère, qu'on appelait *Louis d'Auxerre* et le *Chevalier-Vert*, furent les dignes compagnons du brave Bertrand du Guesclin, dans la prise, sur le Roi de Navarre, du fort de Rouleboise, de Mantes et de Meulan, en 1363. Lors de la bataille de Cocherel, le 16 mai 1364, l'armée, au moment de marcher à l'ennemi, désignait pour son chef le Comte d'Auxerre, par les cris unanimes, *Notre-Dame d'Auxerre*; et le modeste du Guesclin déferait à ce vœu, en lui offrant le commandement: mais le Comte s'en défendit sur sa jeunesse, et insista pour que l'armée continuât de profiter de l'expérience de du Guesclin. Il n'en fut pas moins mis, ainsi que son frère le Chevalier-Vert, au rang de ceux qui contribuèrent le plus à la victoire. Tous deux, après avoir ainsi partagé la gloire de du Guesclin, partagèrent son infortune, à la bataille d'Auray, le 20 septembre de la même année. Louis d'Auxerre venait d'abattre la bannière du Comte de Montfort, lorsqu'il fut tué, à côté du Comte de Blois. Le Comte d'Auxerre eut l'œil gauche crevé; et fut fait prisonnier, ainsi que le Comte de Joigny et du Guesclin.

Dans cette fâcheuse conjoncture, les Auxerrois s'honorèrent par leur conduite envers le malheureux Comte ; et de louables sentiments se manifestèrent de part et d'autre. Il existait entre eux une difficulté au sujet des clefs de la ville. Les habitants qui, en 1360, avaient, comme on l'a vu, relevé à leurs frais les murs et les portes, en avaient conservé la garde et les clefs jusqu'au moment où Jean IV fut chargé de gouverner les Etats de son père. Celui-ci les avait alors réclamées; et les habitants les avaient refusées, se prévalant, non-seulement des dépenses qu'ils avaient faites, mais d'une possession immémoriale. Le Bailli de Sens avait même été chargé par le Roi d'informer à ce sujet; et le litige subsistait encore, lorsque le Comte devint une des plus déplorables victimes de la guerre. A cette nouvelle, on ne pensa plus dans Auxerre à la contestation ; on ne s'occupa que des maux du jeune Comte, et des moyens de les faire cesser. Pour l'aider à payer sa rançon, les habitants lui firent offrir, ou le dixième de tous les blés et de tous les vins qu'ils récolteraient dans le Comté, ou trois francs par chaque feu, pendant ces trois années ; ou, enfin, un franc par chaque queue du vin récolté pendant le même temps.

Le 31 juillet 1365, Guichard d'Ars, Bailli de Sens, vint à Auxerre, et y rédigea l'acte d'acceptation du Comte et de toutes les déclarations par lui faites. En substance, il rappelle les offres généreuses des habitants ; déclare qu'elles ont été *de leur pure grâce, libéralité et franche volonté, sans qu'ils fussent en rien tenus, ni que ses successeurs puissent jamais s'en faire un titre*. Il accepte le dixième des vins seulement, et non des blés, pendant trois ans. Enfin, il ne parle

de la contestation relative aux clefs de la ville, que pour défendre à ses officiers de donner aucune suite à cette prétention ; et confirme tous les autres privilèges et immunités des habitants.

Ces nouvelles obligations ne firent oublier aux Auxerrois, ni les vins qu'ils avaient vendus à Paris , pour payer leurs emprunts , et dont il leur restait une partie à livrer ; ni les quarante mille moutons dont ils étaient encore redevables sur la rançon de la ville. A l'égard des vins , par l'entremise de l'Archevêque de Sens et de l'Evêque de Chartres , ils obtinrent des délais. Mais un bonheur inattendu les délivra de leurs dettes envers les capitaines Anglais ; le Pape Urbain V, qui , comme je l'ai dit, avait conservé beaucoup d'affection pour les habitants, et s'était affligé de ce qu'ils avaient souffert lors et depuis la prise de leur ville, avait eu l'heureuse idée d'user de toute son influence pour alléger leurs maux. Il s'était adressé à Robert Kanole, et en lui payant une grande partie de ce qui lui était dû, avait obtenu de lui la remise des obligations et des vases précieux qui en faisaient le gage. Tous ces objets lui avaient été livrés à Avignon, par un sergent-d'armes du Roi ; et il l'avait chargé de les porter lui-même à Auxerre. (10)

Le 16 août 1366 , fut un jour d'allégresse pour les habitants. Une convocation générale les appela dans le Chapitre de Saint-Germain. Là se trouvèrent l'Evêque Aymon , l'Abbé de Saint-Germain, et les autres dignitaires de la ville. Le sergent-d'armes du Roi fit la remise des obligations, des pièces d'argenterie de l'Abbaye, et de la quittance sans réserve de Robert Kanole. Après en avoir dressé un acte, toute l'assemblée se rendit à l'Eglise; les objets recouverts furent déposés sur l'autel, et de vives actions de grâces furent rendues à Dieu pour un événement qu'aucune probabilité n'avait pu faire espérer.

Urbain V ne s'en tint pas là. Ayant découvert que ceux qui avaient dépouillé les députés de la ville des bijoux qu'ils portaient à Paris, étaient deux Gentils-hommes de Besançon, Simon de Saint Aubin , et Hugues de Binan ; et que les bijoux volés étaient encore en la possession des spoliateurs; il adressa à leur Archevêque un Bref qui lui faisait un devoir de les déterminer à restituer ce qu'ils avaient ravi. Les premières démarches de l'Archevêque furent sans succès ; mais l'excommunication qu'il prononça contre eux, par les ordres du Pape , eut son effet, et les bijoux furent recouverts. Il n'en restait plus qu'une partie, mise en gage dans les mains d'un usurier demeurant hors du Royaume, pour un prêt à gros intérêts. Dans une assemblée générale , Guy de Rochefort se chargea de traiter avec le prêteur , moyennant la cession qu'on lui fit pour dix-huit mois, d'un droit sur le vin, appelé la *courte pinte* ; ce qu'il exécuta. Enfin, le 18 mai 1371 , il intervint entre les Religieux et Jean Robiqueaul, que les habitants , trois ans auparavant, avaient élu chef de leur communauté , avec l'autorisation de Gaucher d'Iroir, Gouverneur du Comté, un acte constatant l'entière libération de la ville envers l'Abbaye.

On s'occupa également de rembourser plusieurs autres prêts faits à la ville par l'Evêque de Troyes et par celui d'Auxerre, ainsi que par divers particuliers, et

notamment Pierre de Villiers, à qui il était dû vingt mille francs d'or. Les habitants trouvèrent dans les revenus de la Communauté assez de ressources pour éteindre toutes ces dettes. Ces revenus consistaient en un droit de douze deniers sur chaque bruneau de sel vendu pour le compte du Roi ; un droit de barrage sur toutes les marchandises qui passaient par la ville, ou sur la rivière; une augmentation sur les droits à la vente des denrées , résultant de la diminution des mesures, que le Roi avait autorisée; un droit de deux deniers dans le sol pour livre dû au Roi ; et enfin une pinte sur chaque bichet de blé apporté aux moulins de la banlieue. C'est avec le produit de ces droits que Jean Robiqueaul et, après lui, Jean Beaulieu chef de la communauté, parvinrent à effacer les maux les plus apparents de ceux dont la ville avait été accablée dans la fatale année 1358.

Mais bientôt commença pour les Auxerrois un nouvel ordre de choses. Jean IV, après avoir recouvré sa liberté , n'en usa que pour se livrer avec plus d'ardeur à la guerre, qu'il fallut de nouveau soutenir contre les Anglais et les Navarrois ; laissant à Gaucher d'Iroir le soin de gouverner ses deux Comtés. Ces fatigues continuelles, et une seconde captivité qu'il éprouva, le firent tomber, à peu près, dans la même infirmité de corps et d'esprit dont son père avait été affecté.(11) Dans cet état, il se détermina à vendre le Comté d'Auxerre au Roi. L'acte en fut passé devant deux notaires de Paris, Montigny et Ferrebourg, le 5 janvier 1370 (1371), et le prix fixé à trente et un mille livres (12). Sur une invitation du Comte , plusieurs Bourgeois d'Auxerre , Pierre Defaix, Bailli , Jean Régnier, Michel Payen, Jean Jourdain et autres, y participèrent dans l'intérêt de la ville.

Tous les habitants du Comté furent ravis de passer ainsi sous le gouvernement immédiat du Roi. Celui d'un Comte particulier avait le grave inconvénient de les obliger à son service, indépendamment de celui du Monarque. Jusque-là , ils avaient eu deux maîtres, ils n'en avaient plus qu'un ! et celui-ci, infiniment plus riche et plus puissant, leur faisait espérer une administration plus forte et moins onéreuse. Ils aperçurent dans ce nouvel état tant de conséquences favorables à la sécurité et à la prospérité du pays, que, pour ne se voir jamais retomber sous un Seigneur particulier , ils se décidèrent à offrir au Roi, Charles V, le dixième de tous les vins et grains à récolter dans le Comté pendant trois ans , afin de lui rendre le prix de son acquisition; sans autre condition que celle d'annexer le Comté au domaine de la Couronne, pour n'en être jamais distrait, à quelque titre que ce fut; et d'accorder aux habitants la libre navigation de leurs marchandises sur l'Yonne et la Seine, jusqu'à Paris, sans qu'aucun *moyen Seigneur* pût y mettre le moindre obstacle.

Ces espérances ne furent pas trompées. Le Roi, au mois de septembre 1371, fit dresser des lettres par lesquelles, *pour répondre à l'affection, grand désir et bonne volonté des bonnes gens, Bourgeois et habitans d'Auxerre et du pays Auxerrois*, il accepte leurs offres avec toutes les conditions par eux exprimées ; les rappelant lui-même dans les termes les plus exprès; et sur-le-champ Nicolas

de Verre, qui avait signé ces lettres comme ministre de Charles V , vint à Auxerre prendre possession du Comté pour le Roi.

Les Auxerrois avaient encore un désir, qu'ils n'avaient pas osé exprimer, mais que leurs députés laissèrent entrevoir; c'était d'avoir un siège de justice royale dans leur ville, et de cesser de dépendre de celui de Villeneuve-le-Roi. Charles V mit la même grâce à les satisfaire à cet égard ; et par de secondes lettres du même mois , il reconnaît qu'Auxerre est *une ville et cité notable où peuvent demeurer des gens de conseil* ; et veut que, par la suite , le Bailli de Sens le soit aussi d'Auxerre; qu'il y tienne son siège et ses assises de même qu'à Sens; que de ce siège royal ressortissent non-seulement tous les habitants d'Auxerre , mais encore tous ceux , nobles et non nobles, des lieux tant du Diocèse que dehors , situés entre les rivières de Loire, d'Yonne et de Cure, et qui se trouveront plus près d'Auxerre que de Villeneuve-le-Roi ; enfin , que de ce nouveau siège, les affaires soient portées immédiatement au Parlement de Paris.

Dès l'année suivante, 1372, le siège fut établi dans le château du Comte, et Pierre de Ciez fut nommé Lieutenant général du Bailli de Sens, qui était alors Bethon de Marsenac. La justice ordinaire de la ville n'en resta pas moins au Prévôt, assiste des douze Jurés. Le gouvernement militaire fut confié par le Roi à un capitaine; mais l'administration civile fut conservée comme elle avait été établie jusque-là. Les quarante-huit notables en éalisaient trois d'entr'eux qui, sous le nom d'*Elus* , faisaient concurremment avec un Procureur du Roi, la police, et veillaient aux intérêts de la communauté.

Une circonstance fort remarquable sur la réunion de l'Auxerrois au domaine de la Couronne, c'est qu'elle ne porta aucune atteinte aux droits de l'Evêque. Charles V , dont tous les actes justifient le beau litre qu'il porte dans l'histoire, reconnut que, s'il importait à l'Etat d'enrichir le domaine royal aussi légitimement qu'il venait de le faire , il n'en devait résulter de dommage à personne. Sous ce rapport, il ne se considéra que comme Comte d'Auxerre; et non-seulement il fit payer à l'Evêque Aymon trois mille livres,(13) pour son droit de mutation; mais à la mort de cet Evêque, qui eut lieu le 2 septembre 1372, il nomma Etienne de Chanteloup, Seigneur de Villefargeau , pour porter, en son nom, le nouveau Prélat lors de son intronisation , et chargea Bureau de la Rivière de lui prêter foi et hommage.

L'Evêque ainsi honoré est Nicolas d'Arcies, auparavant Chanoine et Trésorier de Troyes ; qui occupa le siège jusqu'au 24 septembre 1376, et fut remplacé par Guillaume d'Etouteville , au mois de juillet 1377.

Si Charles V, malgré ses efforts et la sagesse de ses mesures , ne put pas empêcher le fléau de la guerre de désoler sans cesse quelque partie de ses Etats, au moins parvint-il à l'éloigner de l'intérieur; aussi la ville d'Auxerre, pendant tout le règne de ce bon Prince, jouit-elle des douceurs de la paix, et n'eut-elle à supporter que quelques passages de troupes , particulièrement de Bretons et de Genevois , qui y commirent des désordres.

En 1379, elle obtint encore de lui l'établissement d'une foire de trois jours , commençant le jour de Saint-Martin , 11 novembre ; ce qui, alors, plus qu'on ne peut le penser aujourd'hui, avait une grande influence sur la prospérité d'un pays. Ce bienfait, ajouté à tous ceux que les habitants avaient éprouvés de la part de ce Monarque, leur faisait ardemment désirer qu'il vînt visiter leur ville, ainsi que plusieurs fois il en avait manifesté l'intention. Dès 1376, son voyage avait été annoncé comme certain ; et déjà un présent, qui, dans ce siècle , peut paraître singulier, lui avait été préparé : c'était quatre bœufs , achetés à Vézelay 35 livres. Ils furent plus heureux et plus courtois , en 1379. Charles V vint y passer plusieurs jours de l'automne ; et le présent fut composé de belle vaisselle , du prix de 1.500 livres (14); signe certain, non-seulement de l'affection des Auxerrois , mais de l'état prospère auquel ils étaient revenus.

Cet heureux temps expira avec le Prince, le 13 septembre 1380. On sait que son fils , n'étant âgé que de douze à treize ans, lorsqu'il parvint à la couronne , ses quatre oncles se disputèrent le pouvoir, et livrèrent la France à des maux plus longs et plus cuisants encore que ceux qu'elle avait endurés sous le Roi Jean.

Une des premières causes de cette longue infortune fut l'imprudence qu'eut le Duc de Bourgogne de se mêler des différends survenus entre le Comte de Flandre et ses sujets , révoltés par suite de ses violences et de ses exactions. Chaque fois que le peuple est en opposition avec son souverain , les idées démocratiques se présentent à lui naturellement, et sous des rapports séduisants, dont les factieux se prévalent pour l'égarer. Il ne fait que changer de maître ; mais il veut en changer. Tel était l'état de la Flandre, luttant, sous la bannière de Philippe d'Artevelle, contre son Prince. C'est dans une querelle de cette nature qu'intervint le Duc de Bourgogne, employant ce qui restait à la France de troupes, après que le duc d'Anjou se fut emparé du surplus pour tenter, en son nom, la conquête du royaume de Sicile.

Ainsi la ville de Paris et la plupart des autres furent privées des forces qui y faisaient respecter l'autorité royale; et pour émouvoir le peuple , les moyens ne manquèrent pas aux séditeux. Charles V en mourant, avait recommandé d'abolir tous les impôts, et laissait le trésor assez riche pour qu'on pût s'en passer. Cette abolition fut effectivement proclamée dans toutes les villes, lors du couronnement de son fils; et avec une solennité extraordinaire. Mais bientôt le Duc d'Anjou, ayant vidé le trésor, ces mêmes impôts avaient été non-seulement rétablis , mais augmentés. L'état de la France ne laissait pas entrevoir le terme d'une telle oppression. La jeunesse du Roi, l'ambition et l'avidité de ses oncles , qui ne s'entendaient que pour pressurer les contribuables, n'annonçaient que trop clairement les calamités qui survinrent. Aussi, à l'instant où les édits rétablissant les impôts furent publiés, des séditions éclatèrent de toutes parts. Des meurtres , des pillages , furent commis , particulièrement sur les gens de finance; mais la présence du Roi et des princes en imposa, et comprima ce premier mouvement. C'est dans de telles conjonctures que le Duc de Bourgogne ne craignit pas de porter au loin les armées, et pour la cause d'un souverain contre ses sujets!

Les armées ne furent pas plutôt éloignées, que le feu de la sédition se ralluma et menaça d'incendier la monarchie. Il n'était plus seulement question des employés à la perception des deniers publics; mais d'exterminer la noblesse, qui, au lieu de payer des impôts, en était enrichie. L'exemple des Flamands encourageait les plus timides, et tout ce qui n'était ni noble ni prêtre, voulait un état populaire. Les habitants d'Auxerre suivirent l'impulsion générale; c'est ce qui m'a déterminé à donner tous les détails qui précèdent, pour qu'en rappelant leur égarement, je fisse connaître les causes qui l'ont produit.

« Les peuples, dit Mézerai, (15) menaçaient déjà les demoiselles dont les maris étaient absents; et si peu de Gentilshommes qui étaient restés, n'osaient plus entrer dans les villes; où toutes choses tendaient à un massacre et à un soulèvement général, Les partisans et les fermiers des gabelles en avaient déjà senti la violence en plusieurs endroits. Rouen, Orléans, Troyes, Sens et *Auxerre*, ne parlaient plus que de la liberté publique; et Paris, qui devait être leur chef et leur souverain, les encourageait et promettait de les maintenir.»

Ainsi que l'audace et les succès des Flamands avaient excité ces désordres en France, leurs revers à Rosebeck, où 40 mille trouvèrent la mort, le 27 novembre 1382, abattirent en un instant l'orgueil et les folles espérances des Français républicains. Le Roi et l'armée revinrent sans délai dans la Capitale, les chefs des séditeux furent punis du dernier supplice; de fortes amendes furent prononcées contre les personnes riches qui avaient adhéré à ces menées; et *les mêmes rigueurs*, ajoute Mézerai, *furent exercées dans les villes mutinées*. L'année suivante, les Flamands reprirent les armes, et l'armée française retourna au secours du Comte; mais ils ne trouvèrent plus d'imitateurs en France, et loin que la ville d'Auxerre ait, dans cette nouvelle crise, laissé suspecter sa fidélité au Roi, elle lui fournit, sur sa demande, 51 arbalétriers, qui furent conduits à Reims, commandés par Jean de Nourrit, Ecuyer. *Ils étaient*, porte le compte de la ville, *montés chacun de deux chevaux armés, et vêtus de robes pareilles, avec leurs chaperons semblables; et avaient reçu 240 francs pour leur subsistance*. On apprend par cette circonstance avec quelle docilité les Auxerrois avaient obéi à l'ordonnance de Charles V, portant défense de se livrer aux jeux de hasard, et recommandation de s'exercer à tous ceux qui fortifient le corps et disposent aux armes, tels que l'arc, l'arbalète, etc. Dans la même année 1383, l'Evêque, d'Etouteville, fut transféré à Lisieux; et Ferric Cassinel, Evêque de Lodève, le fut à Auxerre. Ce dernier, habile prédicateur et savant en droit, était membre du Conseil de Charles VI, et avait son intime confiance. C'est par lui que, le 12 juin 1384, fut bénie l'Eglise de Saint-Eusèbe, dont le chœur et la nef venaient d'être reconstruits. (16)

Peu de temps après son avènement au siège d'Auxerre, il eut avec l'un des avocats, Etienne de Mailly, une affaire très grave, dans laquelle l'arrêt qui la termina donna à croire qu'il y avait eu des torts des deux côtés. L'Evêque accusait de Mailly de plusieurs crimes; et comme il était clerc et son justiciable, il l'avait fait emprisonner à Régennes; il l'avait même fait appliquer à la torture.

De Mailly, échappé de sa prison, porta plainte au Pape, à l'Archevêque de Sens et au Parlement ; protestant de son innocence, imputant les poursuites qu'il éprouvait à ce qu'il avait plaidé dans plusieurs causes *pour de bonnes gens*, contre l'Evêque ; et demandant 8.000 livres d'amendes. Le Procureur du Roi concluait en 16.000 livres d'amende contre l'Evêque ; et à 8.000 livres contre l'avocat. La cour, par arrêt du 18 mars 1386, mit au néant toutes les procédures instruites tant à Auxerre, qu'à Sens et en la Cour de Rome ; ordonna *la restitution des biens de Me Etienne* ; pria l'Evêque *de l'avoir en grâce* ; enjoignit à Me Etienne *de faire honneur et révérence à l'Evêque* ; et déclara qu'il pourrait reprendre l'exercice de *son avocation*.

Dans le même temps, les Bourgeois eurent avec les vigneron et *les vigniers* (17) une contestation fort singulière. Durant la guerre contre les Anglais, l'état d'alerte continuelle dans lequel on vivait, faisait que les vigneron, peu surveillés, cessaient leur journée de très bonne heure, et aussitôt qu'ils entendaient sonner l'office de None, qui se disait alors vers quatre ou cinq heures du soir en été. En vain la paix avait rendu la sécurité aux campagnes ; regardant comme usage établi cette cessation anticipée de la journée, les vigneron allaient, après None sonné, finir leur journée dans leurs héritages. De leur côté, les vigniers s'étaient arrogé le droit de se payer de leur garde en nature : et sous ce prétexte, disposaient à leur gré des raisins : en sorte que les dépenses des Bourgeois étaient augmentées par un de ces abus, et leur produit diminué de l'autre. Ils s'adressèrent au Roi, lui exposèrent que leurs vignes étaient, à peu près, leur seule ressource pour vivre et payer l'impôt ; qu'un règlement, conciliant l'intérêt du cultivateur et celui du propriétaire, était indispensable. Au mois de mars 1392, le Roi rendit une ordonnance portant que tous ceux qui voudraient gagner le salaire d'une journée se présenteraient sur la place publique avant le lever du soleil, et se tiendraient jusqu'au soleil couchant dans l'héritage où ils auraient été conduits, sans en sortir que pour les repas, et sans rentrer en ville ; à peine de 60 sols d'amende. Le prix de la journée fut fixé par cette même ordonnance à cinq sols. A l'égard des vigniers, il leur fut défendu de prendre aucun raisin, ni autres fruits ; à peine de six livres d'amende. Cette ordonnance fut publiée, non-seulement à Auxerre, mais dans tous les vignobles du Comté ; et, d'abord, les vigneron s'y soumirent. Mais quelques mois après, ils murmurèrent, se réunirent ; et tandis qu'ils portaient au Parlement leur opposition à l'ordonnance, plusieurs se livrèrent à des dégâts dans les vignes des Bourgeois. On sévit contre les coupables ; mais il fallut plaider sérieusement contre les vigneron en corps, qui prétendaient que surtout pour les jours d'été, on exigeait d'eux un travail qui surpassait les forces humaines. Les Bourgeois répondaient que la preuve du contraire était dans le fait notoire, que les vigneron employaient dans leurs vignes tout le temps dont ils privaient les Bourgeois. Un arrêt, du 26 juillet 1393, en confirmant l'ordonnance, enjoignit aux vigneron de ne quitter le travail, avant le coucher du soleil, depuis Pâques jusqu'à l'exaltation de la sainte Croix, qu'autant de temps qu'il en faudrait pour

revenir de la vigne chez eux, sans s'arrêter en chemin ; faute de quoi ils perdraient leur salaire de tout le jour.

Les vigneron et les vigniers n'étaient pas les seuls dont les Bourgeois eussent à se plaindre : les juifs à leur manière, attaquaient sans pitié leur fortune ; mais c'est aussi sans pitié que les Bourgeois opposèrent au mal un remède bien violent. Ils obtinrent, en 1398, des lettres patentes du Roi, portant que tout ce qu'ils devaient aux juifs serait censé acquitté, et que tous les papiers appartenant aux prêteurs seraient mis au feu.

On peut cependant croire que, si l'infortune d'une partie des habitants donnait ainsi aux juifs l'occasion d'exercer sur eux leur odieux trafic, le plus grand nombre était dans l'aisance : car, en 1394, le Bailly, l'Evêque et plusieurs autres Seigneurs, qui étaient au Puy-de-Dôme avec le Roi, ayant écrit que Charles VI viendrait passer les fêtes de Pâques à Auxerre, on s'empressa de mettre en état le logis de la Communauté ; et l'on fit acheter à Paris six plats d'or, du poids de 12 marcs ; mais les circonstances s'opposèrent à ce voyage du Roi.

La dernière année du XIVe siècle fut fatale à Auxerre, comme à Paris et dans une grande partie de la France. Une maladie épidémique enleva en peu de jours tant de personnes, que, soit qu'il n'y eût pas alors de médecins dans la ville, ou que ceux qui y étaient eussent fait parti des premières victimes, on fit venir, aux frais de la Communauté, un médecin de Nevers. On fit aussi, à ce sujet, deux processions générales autour des murs de la ville, dans les mois d'octobre et de novembre.

(1) L'abbé Lebeuf prétend que c'est erreur dans l'histoire de P de Belle-perche ; mais c'est lui qui est tombé dans l'erreur. V. l'Histoire de France, par le Président Hénaut, p. 167, édition de 1788

(2) V. ci dessus , p. 161 , 163 et 186,

(3) V. l'introduction , p. XXIX.

(4) C'est Audouin Albert qui commença la destruction du château de Beuretour, à Charbuy.

(5) Hist. manuscrite de Bargedé , p. 210 , qui s'appuie sur celle des Papes, de la bibliothèque de Corbie.

(6) Tom. 2 , p. 215,

(7) La chronique de J. de Guise assure que la ville fut trahie par quelques habitants.

(8) Equivalant à environ sept millions de la monnaie actuelle.

(9) La capacité de ces mesures est indiquée par la tradition. Nous appelons encore *demi-queue* le tonneau de vendange, qui anciennement ne contenait que trois quarts de muid. Ainsi, les 32.000 queues contenaient 48.000 muids, et étaient vendus 55 fr. 46 c. 123/480 de notre monnaie.

(10) Le seul document qui donne à penser que le soufflet par lui reçu de l'Archevêque de Sens, n'était pas sorti de sa mémoire, est la bulle par laquelle il

affranchit son ancienne abbaye de Saint-Germain de la suprématie épiscopale ; la faisant relevée immédiatement du Saint Siègre, à la charge de lui payer le tribut annuel d'une obole d'or.

(11) V. les Mém. de l'abbé Lebeuf, t. II , p. 251.

(12) Equivalant à 310.000 fr. de la monnaie actuelle. La livre de compte était égale à un franc d'or pur , pesant un gros et un grain. V. le traité des monnaies de Leblanc , p. 24.

(13) Mém. de l'abbé Lebeuf, t. I , p. 473.

(14) 20.491 fr. 80 cent. de la valeur actuelle.

(15) tom, 2 , p. 515.

(16) Le sanctuaire et le rond point, dont l'architecture est beaucoup plus belle, n'ont été refaits qu'en 1530; V. l'inscription sur l'une des colonnes de la chapelle de la Vierge.

(17) Gardes des vignes